



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

reconnaissance d'utilité publique

Question écrite n° 61

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que les associations déclarées d'utilité publique bénéficient d'importants avantages financiers et fiscaux. Cela suppose qu'il y ait un contrôle en la matière. Il souhaiterait qu'il lui indique, d'une part, quel est le nombre actuel d'associations bénéficiant de la déclaration d'utilité publique et, d'autre part, si une fois l'association déclarée d'utilité publique, il ne conviendrait pas de vérifier périodiquement que ses activités restent conformes aux objectifs ayant justifié sa reconnaissance de l'utilité publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 1997, page 2158

Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)